

Cadrage de l'appel à projet 2023 du Défi clé Octaave

OBJECTIF ET PERIMETRE DES PROPOSITIONS

La Région Occitanie soutient des Défis clés dans le but de structurer une recherche de haut niveau en région, de développer l'attractivité internationale des sites Occitans et de parier sur des thématiques qui auront un impact sur la gestion et le développement de certaines filières et métiers.

Le Défi clé Octaave est l'un des quinze Défis clés soutenus ; il porte sur les « Transitions des systèmes agricoles et alimentaires vers l'agroécologie ». Il a pour objectif de comprendre, analyser et proposer des systèmes agricoles et alimentaires agroécologiques, avec l'ambition de développer en Occitanie une recherche transformative permettant de répondre aux enjeux de santé globale actuels (cf [la feuille de route décembre 2021 du défi clé pour plus de détails](#)) et s'appuie sur les nombreux laboratoires de recherche de la région Occitanie impliqués dans ces transitions. L'établissement porteur du Défi clé Octaave est l'Université de Toulouse, et les partenaires institutionnels sont les tutelles des unités de recherche associées au Défi clé (voir Annexe).

Ce second appel à projets (AAP) a pour objectifs principaux de :

- Soutenir des recherches s'inscrivant dans les orientations scientifiques du Défi clé Octaave définies dans la feuille de route de décembre 2021¹ et affinées lors de la 1^{ère} journée de co-construction le 30 juin 2022² ;
- Soutenir l'émergence de projets de recherche fondamentale exploratoire / pilote, par tous types d'approches, et pouvant comporter une prise de risque ;
- Favoriser la structuration d'une communauté scientifique régionale et renforcer les dynamiques collectives émergentes au sein du Défi clé Octaave autour des transitions des systèmes agricoles et alimentaires vers l'agroécologie et favoriser l'interdisciplinarité, en impliquant dans chaque projet des équipes de sites universitaires différents et de disciplines différentes

CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

- Les propositions devront inclure au moins deux unités de recherche d'Occitanie (porteuse et co-porteuse). Un.e responsable scientifique sera identifié.e comme l'interlocuteur.rice d'Octaave ; son unité de recherche sera l'unité dite porteuse, qui gèrera le projet administrativement. Pour chaque unité de recherche co-porteuse, un.e responsable scientifique devra être identifié.e. Une personne responsable ou co-responsable scientifique d'un projet ne pourra pas être responsable ou co-responsable scientifique dans d'autres projets de cet AAP, mais pourra être participante.
- Les post-doctorant.e.s devront être co-encadré.e.s par des responsables scientifiques de deux unités de sites universitaires différents d'Occitanie, et de différentes disciplines.

¹ Cf page 3 de la [feuille de route –décembre 2021 – du défi-clé](#)

² cf page 24 du [compte-rendu de la journée d'interconnaissance et de co-construction du défi-clé le 30 juin 2022](#)

- Les projets émergents devront être portés par des responsables scientifiques d'au moins deux sites universitaires différents d'Occitanie et de différentes disciplines.

Des partenaires extérieurs aux unités de recherche d'Occitanie, relevant des secteurs académiques ou non-académiques, peuvent être impliqués mais aucun financement ne sera attribué directement à ces partenaires.

Des recherches sur des terrains autres que l'Occitanie, en France ou à l'étranger, sont acceptées dans les projets.

MODALITES DE CANDIDATURE ET DE SELECTION DES PROJETS

Soumission du projet

Les dossiers complets (cf. document « Formulaire_AAP2023_OCTAAVE_VF » disponible sur la page web de l'AAP) devront être transmis en formats word et pdf à lucie.viou@agropolis.fr avant le 8 décembre 2023 à 18h. Ils seront rédigés en français et signés par les directeurs-rices des unités de recherche impliquées.

Sélection

Les projets seront évalués par le comité de direction du Défi clé Octaave et cinq scientifiques externes à la région. Les membres du comité de direction n'évalueront pas de projets portés par leur unité de recherche.

Principaux critères d'évaluation

- Qualité scientifique : clarté, pertinence et intérêt des objectifs scientifiques, des questions et des livrables, au regard des quatre **dimensions initiales**¹ du Défi clé Octaave ainsi que des cinq **questions de recherche définies collectivement le 30 juin 2022**².
- Caractère exploratoire / novateur, nouvelles collaborations, effet structurant pour le réseau Octaave, dimension interdisciplinaire.
- Qualité de la méthodologie, compétences et complémentarité des personnes impliquées.

Le comité de sélection sera soucieux de favoriser une diversité de représentation des unités du réseau et **dimensions/questions de recherche** du Défi clé Octaave.

Calendrier

- Lancement de l'AAP : 10 juillet 2023 ;
- Soumission des projets complets : 8 décembre 2023 (avant 18h) ;
- Retour final de l'évaluation : janvier 2024 ;
- Réalisation des projets : Les recherches devront être menées entre février 2024 et décembre 2025.
- Bilan et clôture de la justification des dépenses : 31 décembre 2025.

FINANCEMENT

Types de financements

Le budget total alloué à cet AAP sera d'environ 400 K€.

Deux types de financements seront attribués :

- **Salaire d'un post-doctorant pour une durée de 12 mois ou 18 mois associé à une dotation de fonctionnement respectivement de 5000€ ou 7500€**

Le montant précis du financement sera calculé selon la grille salariale de la tutelle et l'ancienneté du post-doctorant recruté.

Les dotations de fonctionnement pourront couvrir tous types de dépenses liés à la bonne réalisation du projet (petits matériels, consommables, frais de mission strictement nécessaires au post-doctorant...), excepté des équipements moyens à lourds, les frais de bureautique et des dépenses de personnels autres que stagiaires.

Les responsables scientifiques ayant obtenu le financement d'un projet émergent ou d'un contrat post-doctoral de 12 mois à l'AAP 2022 d'Octaave peuvent demander le financement d'un contrat post-doctoral de 12 mois supplémentaires à l'AAP 2023, tandis que ceux ayant obtenu un financement de 18 mois à l'AAP 2022 ne sont pas éligibles à l'AAP 2023.

- **Financement d'un « projet émergent » d'un montant maximum de 30 000€.**

Le montant effectivement attribué au projet sera apprécié par le comité de sélection.

Le financement pourra couvrir tous types de dépenses découlant des objectifs du projet (personnels y compris stagiaires, petits matériels, consommables, frais de mission etc.), excepté des équipements moyens à lourds. Il pourra aussi couvrir des prestations externes.

Un responsable scientifique ne peut déposer un dossier que pour un seul de ces types de financements lors de cet appel à projet 2023. Il peut par contre participer à un ou plusieurs autre(s) projet(s) déposé(s).

Modalités administratives et de gestion financière

- Aucun frais de gestion ne sera prélevé sur les attributions financières, à la demande de la Région Occitanie ;
- Les fonds seront attribués uniquement aux unités porteuses et co-porteuses (les fonds seront versés à l'établissement désigné pour la gestion).
- Toutes les dépenses devront être engagées dans le respect des cadrages administratif et financier de la Région Occitanie et de l'établissement gestionnaire. Les reversements seront soumis à justification financière auprès de l'Université de Toulouse, chef de file du Défi clé.
- Les dépenses devront se faire dans le cadre temporel du calendrier susmentionné. Tout changement devra recevoir l'agrément du Défi clé.

Engagement des responsables scientifiques

- Les responsables scientifiques des unités porteuses et co-porteuses s'engagent à faire figurer le logo du Défi clé Octaave et le logo de la Région Occitanie dans toutes leurs présentations du projet ou de ses résultats et de mentionner explicitement le soutien du Défi clé dans les remerciements lors des communications et publications.
- Ils s'engagent à rendre un rapport final.
- Ils s'engagent à fournir régulièrement des éléments de communication autour de leur projet (selon des formats précisés), ainsi qu'à participer aux animations du Défi clé pendant la durée de ce dernier (2022-2026).

Pour toute question concernant cet AAP, envoyer un message à lucie.viou@agropolis.fr

ANNEXE : Liste des unités associées au Défi clé Octaave :

ABSYS	EFTS	LRSV
AGAP	ESPACE-DEV	LSTM
AGIR	G-EAU	LSV - Unité Entomologie et
AIDA	GEODE	Plantes invasives
AMAP	GENPHYSE	MIAT
ART-DEV	INNOVATION	MOISA
B&PMP	IATE	MISTEA
CBGP	ITAP	ODR
CEE-M	LBAE	PHIM
CEFE	LBE	PPGV
CEFS	LEPSE	SELMET
Centre de droit des Affaires	LEREPS	SENS
CESBIO	LIPME	TETIS
DGIMI	LIRDEF	TOXALIM
DYNAFOR	LISAH	TSE-R
Eco&Sols	LISST	

Le Défi clé Octaave n'a pas un périmètre fermé, il s'adresse à tous les scientifiques d'unités de recherche d'Occitanie. Si vous êtes un chercheur d'Occitanie intéressé pour répondre à cet AAP et que votre unité n'est pas dans la liste, merci de contacter lucie.viou@agropolis.fr